



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION,  
*en charge de la protection sociale généralisée*

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N°

/ MSP

*DIRECTION DE LA SANTÉ*  
*Pharmacie d'Approvisionnement*

Papeete, le vendredi 22 juin 2018

### **Avis d'Appel Public à la Concurrence**

**I-Acheteur public** : Polynésie française, Ministère de la Santé, Direction de la santé 58, rue des Poilus-Tahitiens, Paofai, BP 611, 98713 Papeete, TAHITI, Polynésie française .

L'organisme acheteur est la Pharmacie d'approvisionnement, pharmacie à usage intérieur de la Direction de la Santé , Motu Uta - B.P134- 98713 PAPEETE TAHITI, POLYNESIE FRANCAISE – tél: 00(689) 40 54 21 00 – Fax: 00(689)40 43 15 47.

L'autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché public est le Ministre de la Santé. (LP 121-1).

**II-Objet** : Fourniture de médicaments et dispositifs médicaux pour l'anesthésie locale ou locorégionale en pratique odonto-stomatologique à la Direction de la Santé (Pharmacie d'Approvisionnement)

Code ATC principal : N01BB anesthésiques locaux amides, Code ATC secondaires : S70BD anesthésie

**Réf. acheteur** : DEN05

**Durée du marché** : 12 mois à compter de la date de notification renouvelable deux fois

### **III-Procédure**

**Type**: Procédure adaptée (LP 321-1)

**Forme** : Marché à bons de commande (LP 221-4) de fournitures.

**Allotissement** : 9 Lots (cf. règlement de consultation) (LP 222-1)

**Délai de validité des offres** : 180 jours

### **IV-Conditions de participation – pièces à fournir par les candidats :**

Cf règlement de consultation (LP-233-3- et A233-5)

**V-Critères attribution** : Cf. au règlement de consultation (LP 236-2)

### **VI-Retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE):**

Le DCE est disponible gratuitement sur demande des candidats par mail à : pharmacie.cerbere@sante.gov.pf

### **VII-Conditions de remise des offres et/ou des candidatures :**

**Réception des offres** : sous pli postal en recommandé ou contre récépissé.

**Contenu de l'offre**: Cf. au règlement de consultation

L'acheteur se réserve le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation écrite avec les candidats ayant remis une offre. Cependant, l'acheteur pourra juger que compte tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc dans l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale. En cas de négociation, l'invitation à négocier se fera par l'envoi d'un courrier par voie électronique.

### **Date limite de remise des offres :**

Remise des offres le **3 septembre 2018 à 12h00** au plus tard, leur validité sera de 180 jours.

**Publication le 22 juin 2018 sur le site de la Direction de la Santé: <https://www.service-public.pf/dsp/appels-offres/>**